REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le 12 juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent MARRAS, Maire de Doulaincourt, en vertu de la convocation adressée le 4 juillet 2016, mentionnée au registre et affichée à la porte de la Mairie le même jour.

Etaient présents:

MM Laurent MARRAS, Jean-Pierre BAUDOIN, Jean-François GEOFFRIN, Raphaël BILLETTE, Mmes Mauricette LOMBARD, Sabine FABRE, Maria-Luisa OTERO, MM. Jacky DUPONT, David KOEHL, Julien PATZOURENKOFF, Pascal POËTTE, Pierre THEVENOT

Absents excusés:Mme Françoise SIMON, M. Michel HUARD,**Procurations**:Mme Françoise SIMON à M. Jacky DUPONT

M. Michel HUARD à M. Pascal POËTTE

Assistait également : Mme Vanessa COLLAS, secrétaire de Mairie

Secrétaire de séance : M. BAUDOIN Jean-Pierre

Ordre du jour :

- 1. Approbation du compte-rendu du conseil du 7 juin 2016
- 2. Suppression et création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe
- 3. Convention d'accueil et/ou de fourniture de repas avec le collège Jouffroy d'Abbans
- 4. Tarif des tickets de cantine
- 5. Bâtiments du Bar de l'Industrie et licence IV
- 6. Subvention du CCAS de Doulaincourt
- 7. Emploi d'adjoint technique
- 8. Création d'un emploi aidé
- 9. Forêt:
 - Commercialisation des bois issus de la régie 2016
 - Programme des coupes État d'assiette 2017
- 10. Virements de crédits
- 11. Projet d'installation d'un maraîcher sur le site du "Prévent"
- 12. Bureau de poste
- 13. Dissolution de l'Association Foncière

- 14. Règlement du stockage de bois sur la parcelle communale de l'ancien site "Saïca"
- 15. Projet d'équipement numérique de l'école
- 16. Commission des travaux : bâtiment plaquettes
- 17. Commission d'embellissement du village :
- Réglementation sur les déjections canines : rappel de l'arrêté municipal du 11 juin 2002
 - Point sur le fleurissement estival
- 18. Commission des fêtes et cérémonies : préparation des virades de l'espoir
- 19. Motion de soutien au Maire
- 20. Questions diverses



1. Approbation du compte-rendu du conseil du 7 juin 2016

M. Pascal POETTE fait observer que le procès-verbal de la séance du Conseil du 4 mai 2016 n'a pas été approuvé par les élus de l'opposition contrairement à ce qu'affirme le compte-rendu du conseil du 7 juin. En effet les 4 élus n'ont pas signé le registre des délibérations.

M. Jean-Pierre BAUDOIN lui fait remarquer que le Maire, comme à son habitude, avait demandé s'il y avait des remarques ou des désaccords. L'opposition s'étant tue, le secrétaire de séance en avait conclu, à tort, qu'elle approuvait le compte-rendu. Le secrétaire de séance prend note que l'opposition semble avoir désormais décidé de manifester son désaccord en ne signant pas le registre sans donner de réponse orale à la question du Maire.

Après vérification, Monsieur le Maire confirme que les élus de l'opposition n'avaient pas été destinataires du courriel du compte-rendu du conseil municipal du 4 mai. Il regrette cet incident isolé.

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 7 juin 2016, est adopté à la majorité (4 voix CONTRE : Mme Françoise SIMON, MM. Jacky DUPONT, Michel HUARD, Pascal POËTTE).

2. Suppression et création d'un poste d'adjoint d'animation de 2éme classe

M. le Maire explique que l'augmentation annoncée des effectifs scolaires impose la modification de la fiche de poste de l'adjoint d'animation de 2ème classe.

Cette modification permettra à l'agent d'accompagner les enfants pendant deux heures le matin, en tant qu'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles).

Avec l'accord du centre de gestion, il a été décidé que la modification sera effective après un délai de 3 mois de stage. L'impact budgétaire reste limité.

Le maire propose donc de supprimer le poste et d'en créer un nouveau avec les modifications horaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide, à compter du 1^{er} septembre 2016 :

- de supprimer le poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 22 h 16 mn;
- de créer un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 28 h 25 mn ;
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

3. Convention d'accueil et/ou de fourniture de repas avec le collège Jouffroy d'Abbans

Le Maire rappelle que la convention permet aux enfants de maternelle et de primaire de bénéficier des services de restauration du collège Jouffroy d'Abbans.

Le conseil départemental, réuni le 13 mai 2016, propose à la municipalité une réactualisation de la convention.

Le Maire donne lecture des points essentiels de cette nouvelle convention. Il existe notamment des nouvelles contraintes pour le personnel encadrant : port de blouses, coiffes et gants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les modifications de la convention d'hébergement du collège Jouffroy d'Abbans.

4. Tarif des tickets de cantine

Le Maire rappelle que les tarifs d'hébergement ont été modifiés par décision du conseil départemental en date du 13 mai 2016. Le prix du repas passe de $3.50 \in à 4.00 \in à$ compter du 1er septembre 2016.

Depuis le mois de janvier et le passage à $3,50 \in$, la commune ne répercute que $3 \in$ aux familles et garde $0,50 \in$ à sa charge. Cette nouvelle augmentation, si elle n'est pas répercutée, portera le coût pour la collectivité à $1 \in$ par repas, s'ajoutant aux $2 \in$ de frais d'encadrement déjà à la charge de la commune. Ce qui représente donc $3 \in$ par repas et un montant total de $9000 \in$ pour l'année.

Le Maire demande aux élus de se prononcer sur les nouveaux tarifs du ticket de cantine, et donc sur le montant du "reste à charge" pour la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité moins deux voix (Mme Mauricette LOMBARD, M. Pierre THEVENOT) de fixer le tarif du ticket de cantine à 3,50 € à compter du 01/08/2016.

5. Bâtiments du Bar de l'Industrie et licence IV

Le Maire informe les élus que la précédente délibération permettant de se porter acquéreur de la licence IV du Bar de l'Industrie est insuffisante car l'acquisition de la licence ne peut être dissociée de celle du bâtiment.

Le Maire propose donc de délibérer sur l'acquisition du bâtiment avec la licence.

Le montant de la proposition de rachat ne pouvant être rendu public, il est porté à la connaissance des élus par écrit.

M. Pascal POËTTE fait observer que ce projet de reprise ne lui parait viable que s'il comprend un hébergement. M. le Maire partage ce point de vue, et précise que le bâtiment le permet. Il donne un ordre de grandeur de 500.000 € pour l'ensemble de l'opération : rachat du bâtiment et travaux de mise aux normes.

Le maire rappelle donc que le Bar de l'Industrie, qui exploite la dernière licence IV de la commune, est en vente.

La municipalité souhaite conserver cette licence IV sur son territoire car sa perte compromettrait gravement toute possibilité de réinstallation d'une activité commerciale de ce type.

Par ailleurs, aucune disposition règlementaire ou législative n'interdit aux communes d'acquérir une licence de débit de boissons.

La disparition de l'activité bar ou café serait fortement préjudiciable à l'activité économique et sociale du village.

En se portant acquéreur, la commune de Doulaincourt-Saucourt répond donc à un enjeu de développement local.

Le Maire propose donc que la commune se porte acquéreur du Bar de l'Industrie ainsi que de sa licence IV.

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix POUR et 4 voix CONTRE (Mme Françoise SIMON, MM. Jacky DUPONT, Michel HUARD, Pascal POËTTE), décide :

- d'approuver l'acquisition du bâtiment "Bar de l'Industrie" ainsi que de sa licence IV pour l'exploitation d'un débit de boissons de 4ème catégorie.
- de mandater Monsieur le Maire pour faire une offre, au prix indiqué aux élus, à Maître Anne COURTOUX-BOURCELOT, liquidateur.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes découlant de cette décision.

6. Subvention du CCAS de Doulaincourt

Le Maire rappelle que 6.000 € ont été provisionnés dans le budget 2016, sur un compte spécifique, pour permettre à la collectivité d'apporter éventuellement des aides significatives, sans les prendre sur le budget proprement dit du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) abondé exclusivement par le prix des repas servis aux personnes âgées, dont certaines extérieures à la commune.

Le Maire informe les élus que la commission du CCAS s'est réunie et a été saisie de deux demandes d'aides. Ces demandes lui étant apparues particulièrement justifiées, une aide de 2.000 € et une autre de 3.000 € ont été accordées.

7. Emploi d'adjoint technique

Pour information, le Maire rappelle que le recrutement d'un chef d'équipe est en cours. La Mairie a reçu beaucoup de CV mais peu correspondent au profil du poste.

Cependant, trois candidats sont potentiellement intéressants et vont être à nouveau reçus en entretien.

8. Création d'un emploi aidé

Pour information, le Maire rappelle que l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant la cantine et participant aux NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) va nécessiter le recrutement d'un emploi d'encadrement supplémentaire.

Le maire propose aux élus de réfléchir à la création d'emplois aidés pour répondre à cette demande dont par ailleurs on ne sait pas si elle sera pérennisée dans les années qui viennent.

9. Forêt:

- Commercialisation des bois issus de la régie 2016

Le volume de grumes à exploiter, en régie, cet automne représente environ 480 m³ (billes + surbilles). Julien PATZOURENKOFF présente les modes de commercialisation de ces grumes.

A l'unanimité (Julien PATZOURENKOFF ne prenant pas part au vote), le Conseil Municipal décide de commercialiser les hêtres (billes + surbilles 376 m3) en contrat d'approvisionnement, les chênes (billes + surbilles 90 m3) en vente publique, et les feuillus précieux, en vente groupée, du fait du faible volume à exploiter (14m3).

Dans le cas où les produits sont vendus en contrat d'approvisionnement ou en vente groupée, l'ONF prélève 1% de frais de gestion.

- Programme des coupes

1.

Julien PATZOURENKOFF présente le programme des coupes pour l'hiver 2016/2017 en tenant compte des reports des années précédentes.

- 2. Il propose l'inscription à l'état d'assiette et la destination des produits des parcelles 97.1, 98.2, 99.1, 101.1, 114.1, 121.1, 126.1, 151.1, 31.1, 169.1, 181.1, 182.1, 190.1, 178.2, 81 partie, emprise châtelet.
- 3. Il propose le report des parcelles 191.2, 191.1, 33.1, 168.1, 47.1 à 52.1, 69.1 et la suppression des parcelles 19.1 et 24.1.

Une visite en forêt sera organisée pour présenter ce programme sur le terrain.

10. Virements de crédits

Afin de régulariser des imputations comptables et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier le budget comme suit :

Investissement

Dépenses :

C/: 6065 - 4.000 € C/: 6067 + 4.000 € C/: 615228 - 30.000 € C/: 615221 + 30.000 €

C/: 28156 - 22.675 € C/: 28158 + 22.675 € C/: 2814 - 494 € C/: 28156 + 494 €

11. Projet d'installation d'un maraîcher sur le site du "Prévent"

Un porteur de projet potentiel pour une activité de maraichage bio sur l'ancien site du Prévent s'est présenté.

Julien PATZOURENKOFF expose les éléments relatifs à ce projet d'installation.

Une activité de maraîchage nécessite l'installation de serres et la mise en place de celles-ci sur la partie en prairie nécessite une modification du PLU.

Le coût estimé de cette modification s'élève à 4 190 euros (assistance bureau d'étude + enquête publique).

Le coût de réhabilitation des réseaux d'eau et d'électricité est estimé à 47.437,32 € TTC.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de reporter sa décision pour se laisser le temps de la réflexion et éventuellement rencontrer à nouveau le porteur de projet.

12. Bureau de poste

Le Maire regrette la très faible participation des habitants à la réunion publique organisée le 9 juin avec les représentants de la Poste.

La Poste avance à nouveau la faiblesse de l'activité à Doulaincourt et la proximité du bureau de Froncles pour proposer la création d'une agence postale.

Le Maire lance un nouvel appel à la population pour qu'elle se mobilise pour faire vivre son bureau de poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, réaffirme son refus de la transformation du Bureau de Poste en Agence Postale.

13. Dissolution de l'association foncière

Le Maire rappelle que les Associations Foncières (AF) ont été créées au moment du remembrement. Leur dissolution aurait dû être décidée à l'issue du remboursement des emprunts contractés à cette occasion.

L'existence de l'AF constitue parfois un frein à la réalisation de certains projets de la commune. Par ailleurs, tous les membres du bureau de l'AF sont aujourd'hui favorables à sa dissolution. Enfin la perte financière engendrée par la dissolution peut être compensée par une adaptation de la taxe foncière.

Le Maire propose donc de lancer la procédure de dissolution qui sera décidée par une Assemblée Générale de l'Association Foncière.

14. Règlement du stockage de bois sur la parcelle communale de l'ancien site "Saïca"

Monsieur le Maire rappelle la nouvelle possibilité offerte aux administrés de stocker leur bois de chauffage sur une place de dépôt communal. Pour ce faire, il est nécessaire d'adopter une réglementation pour ce stockage.

Le Maire donne lecture du projet de règlement élaboré par M. Julien PATZOURENKOFF. (Voir annexe 1)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide d'approuver ce règlement.

15. Projet d'équipement numérique de l'école

Le Maire rappelle que l'équipement numérique de l'école avait été inscrit dans le budget 2016.

Un des objectifs de cet équipement est de mettre l'école de Doulaincourt au niveau des écoles voisines en matière de numérique. Le Maire explique aux élus l'intérêt pédagogique de ce matériel et rappelle, par ailleurs, qu'il est toujours plus facile de défendre une école bien équipée, notamment en cas de menace de fermeture de classe.

Afin de monter le dossier de demande de subventions, Monsieur le Maire a fait faire un devis pour l'équipement complet de l'ensemble des classes y compris de la maternelle.

Le montant de ce devis est de de 23.700 €. Il existe de bonnes possibilités de subventions et d'autres devis sont demandés.

Après en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à lancer le dossier de demande de subventions.

16. Commission des travaux : bâtiment plaquettes

Le Maire informe les élus que la société H2M, maître d'œuvre du projet, a transmis à la commune les documents destinés à la consultation des entreprises, pour le bâtiment plaquettes-bois.

L'appel d'offre fixait la date et la durée des travaux du 5 septembre au 14 octobre.

La Mairie a reçu les résultats de l'étude du Conseil Départemental sur les statistiques routières aux entrées du village, en lien avec le projet d'aménagement de l'entrée de Doulaincourt côté stade.

Parmi les chiffres, on retient :

- 1450 VL par jour (total des deux sens) à l'entrée direction Roches
- 700 VL par jour (total des deux sens) à l'entrée direction Froncles
- 12 % véhicules en excès de vitesse côté Roches
- 44 % véhicules en excès de vitesse côté Froncles
- quelques véhicules, dont un PL, entre 110 et 130 km/h en agglomération, et 2 véhicules ont été mesurés entre 130 et 150 km/h.

Le Maire ajoute deux points :

Pour répondre à la demande d'un administré, la commune va tenter de mettre en ligne (sur le site communal) le projet d'aménagement de l'entrée de Doulaincourt, côté stade.

La Commune va rapidement faire réaliser la pose d'un point d'eau pour la partie haute du cimetière, demandée à juste titre par des administrés.

17. Commission d'embellissement du village :

- Réglementation sur les déjections canines : rappel de l'arrêté municipal du 11 juin 2002

M. Pierre THEVENOT revient sur la question des déjections canines. Il rappelle l'arrêté municipal de 2002 (voir Annexe 2). Cet arrêté mentionne les sanctions encourues par les contrevenants.

Les distributeurs de sacs et les poubelles (3 pour commencer) seront mis en place très prochainement.

Une campagne de sensibilisation va être lancée pour faire évoluer les comportements et faire rentrer dans les mœurs le ramassage des déjections canines par les propriétaires de chien.

- Point sur le fleurissement estival

M. Pierre THEVENOT rappelle que la Commission des Villages Fleuris passera le 28 juillet pour le maintien de la deuxième fleur du village.

18. Commission des fêtes et cérémonies : préparation des virades de l'espoir

Le Maire se félicite du succès rencontré par le spectacle de chants corses et italiens dimanche 3 juillet, en l'église Saint-Martin. Plus de deux cents personnes s'étaient déplacées, beaucoup venant aussi de l'ensemble des villages environnants. La chef de chœur et les choristes étaient heureux de la réussite du concert et de l'accueil reçu. Le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé à la préparation de cet événement.

Raphaël BILLETTE revient aussi sur le succès de la kermesse des écoles le 25 juin et sur celui de la brocante des pompiers le 12 juin. Il félicite et remercie l'ensemble des bénévoles.

Il rappelle également la réussite du tournoi de Badminton organisé le 1er juillet par le collège Jouffroy d'Abbans.

Raphaël BILLETTE fait ensuite le point sur la préparation des Virades de l'Espoir. Il rappelle que la commission Fêtes et Cérémonies a accueilli pour la seconde fois la Présidente Départementale des Virades de l'Espoir, pour la préparation de l'édition 2016 qui se déroulera cette année à Doulaincourt-Saucourt.

Il rappelle que cette manifestation départementale a pour but de recueillir des fonds pour soutenir la recherche sur la Mucoviscidose.

Toutes les associations ont répondu présentes à cette invitation et toutes se sont engagées dans le projet. Les écoles et le collège participeront.

L'organisation prévoit un podium avec sono, deux circuits de randonnée et un de VTT, une animation musicale par le groupe "ECLIPSE", de la restauration et une buvette, des ateliers nombreux, des jeux pour enfants, 2 groupes de majorettes, des stands divers, le club de danse de Froncles, la section handisport adapté, et une animation de foot.

Enfin un repas est organisé par le Club de Tir de Doulaincourt, le 10 septembre au soir à la salle des fêtes de Saucourt (inscriptions au 06 62 90 32 95 ou au 06 26 64 17 06).

19. Motion de soutien au Maire

Avant de passer la parole à M. Jean-Pierre BAUDOIN, qui a demandé à ce qu'une motion de soutien au Maire soit mise à l'ordre du jour, le Maire désire revenir sur un certain nombre de faits.

Le Maire rappelle l'article du JHM paru le 25 juin et tient à souligner qu'il n'en n'est nullement à l'origine. Cet article fait suite à l'initiative des 4 conseillers municipaux qui ont

contacté le JHM pour exprimer leurs reproches. C'est à la suite de cette démarche que la journaliste du JHM a demandé un entretien au Maire de Doulaincourt, ce dont celui-ci la remercie

Outre la démarche auprès du JHM les 4 élus sont intervenus auprès de la Sous-Préfecture pour dénoncer le manque de transparence de l'équipe municipale car les comptesrendus du conseil ne sont pas affichés sous huitaine.

M. le Maire fait observer que les élus concernés pourraient faire le même courrier à la Sous-Préfecture pour dénoncer le manque de transparence de la CCVR qui n'affiche pas non plus ses comptes-rendus dans les délais.

M. le Maire reprend l'historique de la plainte à l'encontre de l'ancien Maire.

En arrivant à la Mairie en 2014, la nouvelle équipe a constaté un certain nombre d'éléments. Elle en a informé les services de la Préfecture et ceux-ci ont conseillé de déposer une plainte.

M. le Maire, sur le conseil d'un avocat, a dans un premier temps adressé un courrier à M. HUARD lui demandant des éclaircissements sur les faits constatés. La réponse de M. HUARD n'apportant pas d'explications satisfaisantes, la plainte a été déposée le 15 juin 2015.

M. le Maire s'étonne donc de faire l'objet d'une plainte en diffamation car tous les faits mentionnés sont largement étayés.

S'il n'est pas illégal d'acheter du champagne de luxe de la marque RUINART pour une collectivité, M. le Maire s'interroge sur la légalité de l'usage d'une facture dont l'adresse de livraison est effacée par du blanc. Pour l'avocat consulté par M. le Maire, cela s'appelle un usage de faux.

Le Maire rappelle l'affaire de la clôture et espère que la justice se prononcera rapidement.

Le Maire rappelle qu'une seule entreprise d'espaces verts est intervenue sur la commune pendant plus de dix ans sans mise en concurrence le plus souvent, si ce n'est systématiquement.

Le Maire rappelle à M. Pascal POETTE les manœuvres de M. HUARD à l'association des Maires du Canton et il rappelle à M. POETTE qu'il y a personnellement participé. Après les élections municipales, M. HUARD a modifié les statuts de l'association pour se maintenir à sa tête, avec pour résultat d'écarter le représentant de Doulaincourt de l'association des Maires de France.

Il rappelle aussi la marginalisation de Doulaincourt dans les instances dirigeantes de la CCVR par les soutiens de l'ancien Maire.

M. le Maire reproche à M. Pascal POETTE les accusations ignobles que celui-ci lui a adressé pour n'avoir pas commémoré l'appel du 18 juin par une cérémonie. M. le Maire informe M. Pascal POETTE que la commune a commémoré le 18 juin, comme beaucoup

d'autres communes, en pavoisant les monuments. Il lui rappelle que le Général de Gaulle non seulement avait lutté contre l'occupation mais qu'il était aussi un modèle de probité dont certains devraient s'inspirer.

Le Maire regrette également les pratiques de l'opposition au syndicat des trois vallées, à l'ADMR, ou à la MFR où il signale qu'il n'a jamais été tenu au courant par Mme SIMON des graves difficultés que l'établissement rencontre alors que la convention qui lie la commune et la MFR lui en fait obligation.

Le Maire revient enfin sur le courrier adressé à la Sous-Préfecture pour dénoncer la non-transparence de la Municipalité. Il informe M.POETTE qu'il s'est rendu à la Sous-Préfecture avec M. Jean Pierre BAUDOIN. Mme le Sous-Préfet a parfaitement compris la situation et a félicité l'équipe pour la qualité de l'information apportée aux élus et à la population.

Pour donner une idée du sens de la transparence de ses adversaires M. le Maire donne lecture de la délibération portant sur l'achat pour 8 000 € du bureau de l'ancien maire puis du compte-rendu destiné à la population. Il fait observer que dans ce compte-rendu destiné à l'information de la population, le montant de 8.000 € a disparu.

M. le Maire faisant observer l'absence ce soir, une nouvelle fois, de M. HUARD, Monsieur Pascal POËTTE explique que M. HUARD n'a pu se libérer pour des raisons indépendantes de sa volonté.

Pour répondre aux faits qui lui sont opposés, M Pascal POETTE affirme qu'il se rangera bien entendu aux décisions de justice mais que pour l'instant il ne voit aucune preuve.

- M. Jean-Pierre BAUDOIN fait observer à M. Pascal POETTE que dans l'affaire de l'association des Maires du Canton, les faits sont connus de tous, et la malhonnêteté du procédé patente.
- M. le Maire donne la parole à M. BAUDOIN Jean-Pierre. Celui-ci explique que la majorité municipale a décidé d'adopter une motion de soutien au Maire à la suite du dépôt de plainte en diffamation déposé par M. HUARD. Il en donne lecture (Voir Annexe 3)

Monsieur le Maire remercie la Majorité de son soutien et attend avec confiance les suites que le procureur donnera à cette plainte pour diffamation.

20. Questions diverses

Le Maire revient sur les trois dernières réunions de la Communauté de Communes.

La réunion du 11 juillet a regroupé à Saint-Blin les délégués communautaires des deux communautés de communes : CCVR et CCBBSB.

Son but était de présenter aux élus les compétences communes et celles en discussion au sein des groupes de travail afin d'arriver à une harmonisation pour la fusion qui

sera effective au 1er janvier.

A partir du 1er Janvier, il y aura donc de nouveaux délégués. La commune de Doulaincourt aura 5 délégués communautaires au lieu de 7.

Le Maire informe que les comptes-rendus des dernières séances du conseil communautaire seront mis en ligne sur le site de la commune dès qu'ils auront été reçus.

M. Jean-Pierre BAUDOIN signale qu'il lui semble utile de prévoir l'installation de nouveaux panneaux d'affichage libre à Saucourt après le démontage de l'ancien, nécessité par sa vétusté. M. Jean-François GEOFFRIN propose d'aménager des espaces d'affichage libre au niveau de l'abri bus.

Le Maire informe les élus qu'il a été officiellement avisé des graves difficultés financières que rencontre la MFR. Sa présidente, Mme Brigitte SAGET, a demandé une entrevue avec Monsieur le Maire pour en parler.

Le Maire rappelle que l'aménagement de la MFR a nécessité en 2004 et 2005 deux emprunts d'un montant total de 800 000 € qui "courent" sur encore 8 ans. Il rappelle que les loyers très conséquents couvrent les remboursements des emprunts mais sont loin de couvrir le coût réel de la structure.

Monsieur le Maire regrette de n'avoir pas été informé comme il se devait de la situation de la MFR, cependant la Municipalité fera ce qu'il est en son pouvoir pour aider à son rétablissement.

Les questions diverses étant épuisées la séance est levée à 23h30.

Laurent MARRAS Le Maire

ANNEXE 1

Règlement du stockage de bois de chauffage sur la parcelle communale dédiée.

La commune offre la possibilité de stocker le bois issu des affouages sur une place de dépôt communale.

Cette location, à titre gratuit, sera consentie pour une durée de 1 an renouvelable chaque année.

Chaque affouagiste aura une place nominative suffisante pour stocker 80 stères

Le bois de chauffage stocké doit provenir impérativement de la forêt communale de Doulaincourt-Saucourt.

Le bois stocké doit être utilisé pour la seule consommation de son propriétaire.

Les abandons de pneus, bâches, tôle, bidons, détritus divers sont strictement interdits.

Le locataire de la place de stockage devra entretenir régulièrement celle-ci.

Un dépôt de garantie de 100 euros sera demandé.

Toutes personnes ne respectant pas les règles précédemment citées pourront se voir interdire la possibilité de stocker leur bois sur la place communale.

La commune se réserve le droit de récupérer la place en prévenant le locataire 3 mois à l'avance

La commune décline toutes responsabilités en cas de vol de bois ou désagréments liés au stockage du bois de chauffage.

ANNEXE 2

Arrêté Municipal du 11 juin 2002

Considérant qu'il a été constaté la présence sur les trottoirs et espaces publics ouverts au public et notamment aux enfants, la présence de plus en plus fréquente de déjections canines;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la salubrité et l'hygiène des dépendances de la voirie publique, des espaces verts, parcs et jardin et des espaces de jeux ouverts aux enfants et d'y interdire les déjections canines

ARTICLE 1 - Les déjections canines sont interdites sur toutes les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants, le Stade Albert Schneider et ce par mesure d'hygiène publique. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.

ARTICLE 2 - En cas de non-respect de l'interdiction éditées à l'article 1, les infractions au présent arrêté sont passibles d'amendes.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera affiché sur les lieux habituels d'affichage et aux endroits concernés par ces dispositions et le public pourra le consulter en mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

ARTICLE 4 - Madame la Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise au représentant de l'Etat, et aux services de gendarmerie.

ANNEXE 3

Motion de soutien au Maire

La Majorité Municipale de Doulaincourt-Saucourt a appris par un article du Journal de la Haute-Marne daté du 25 juin 2016 que M. Michel HUARD, conseiller municipal, aurait déposé une plainte pour diffamation à l'encontre de M. Laurent MARRAS, Maire de la commune.

La Majorité Municipale condamne la démarche de M. Michel HUARD qui apparait comme une manœuvre de diversion tendant à le faire passer pour une victime.

La Majorité Municipale réaffirme son entière solidarité avec la position et les propos de M. Laurent MARRAS, Maire de Doulaincourt.